

Certification

La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences est reconnue à :

M. _____

scolarisé(e) au _____

Le _____

Cachet de l'établissement :

ministère
éducation
nationale



B

Expérimentation 2007-2008

Livret de connaissances et de compétences

*Décret n° 2007-860 du 14 mai 2007 relatif au livret personnel de compétences
Arrêté du 14 mai 2007 relatif au livret personnel de compétences*

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Deux versions du livret de connaissances et de compétences sont utilisées à titre expérimental au cours de l'année scolaire 2007-2008.

Les conclusions de l'expérimentation serviront de base à la rédaction définitive du livret de connaissances et de compétences.

Afin de mettre en œuvre ce document, les enseignants disposent, sur le site Eduscol, de grilles de références détaillées pour les aider à concevoir les évaluations nécessaires.

Le livret personnel de compétences enregistre la validation progressive de chacune des sept grandes compétences du socle commun de connaissances et de compétences.

Pour cette validation, quatre paliers sont retenus :

a) trois paliers intermédiaires :

Palier 1 à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (CE1) pour ce qui relève de la maîtrise de la langue française, des principaux éléments de mathématiques et des compétences sociales et civiques,

Palier 2 à la fin du cycle des approfondissements (CM2) pour l'ensemble des sept grandes compétences,

Palier 3 à la fin du cycle d'adaptation (classe de sixième),

b) un palier final :

Palier 4 à la fin du cycle d'orientation (classe de troisième) ou autre fin de scolarité obligatoire.

Chacun des tableaux à remplir présente l'une des sept grandes compétences. Les éléments constitutifs de chaque compétence attendus en fin de scolarité obligatoire sont regroupés en sous-ensembles thématiques constitués de plusieurs éléments.

Les cases colorées sont destinées à permettre la validation de chacun de ces sous-ensembles. La mention de la date de validation vaut attestation de celle-ci. Si, à un palier donné, un sous-ensemble ne peut pas être validé, la date de validation est portée dans les cases blanches, en face de chacun des éléments acquis.

Le livret inclut également plusieurs attestations jusqu'à présent délivrées (ou susceptibles de l'être) de manière distincte mais dorénavant comprises dans le socle commun de connaissances et de compétences :

- le premier et le deuxième niveaux de sécurité routière,
- le premier niveau de prévention et secours civiques,
- le brevet informatique et internet (B2i) pour les niveaux « école » et « collège »,
- les connaissances et compétences acquises en langues vivantes étrangères.

En fin de scolarité au collège (ou de la période de scolarité obligatoire), la validation de chaque grande compétence est mentionnée au bas de la page concernée. La maîtrise de l'ensemble des connaissances et compétences du socle commun est attestée en dernière page.

1. La maîtrise de la langue française

	PALIERS			
	1	2	3	4
LIRE				
Lire à haute voix				
Utiliser ses connaissances de la grammaire pour comprendre un texte				
Dégager les idées essentielles d'un texte (littéraire, documentaire)				
Lire régulièrement des œuvres intégrales				
ÉCRIRE				
Copier				
Écrire sous la dictée				
Connaître et utiliser les principales règles de la grammaire : respecter la syntaxe, conjuguer les verbes				
Connaître et utiliser les principales règles de l'orthographe				
Utiliser le niveau de vocabulaire adéquat				
Rédiger un texte ; résumer un texte ; produire un texte en respectant des consignes				
DIRE				
Prendre la parole en public				
Participer à un dialogue, à un débat en tenant compte des propos des autres, en expliquant son point de vue				
Rendre compte d'un travail individuel ou collectif				

La compétence **Maîtrise de la langue française** est validée.

2. La pratique d'une langue vivante étrangère

	PALIERS*		
	2	3	4
RÉAGIR ET DIALOGUER			
Établir un contact social, dialoguer sur des sujets familiers, demander et donner des informations, réagir à des propositions			
ÉCOUTER ET COMPRENDRE			
Comprendre un message oral pour réaliser une tâche			
Comprendre les points essentiels d'un message oral (conversation, information, récit, exposé)			
PARLER EN CONTINU			
Reproduire un modèle oral. Décrire, raconter, expliquer			
Présenter un projet et lire à haute voix			
LIRE			
Comprendre le sens général de documents écrits et savoir repérer des informations dans un texte			
ÉCRIRE			
Copier, écrire sous la dictée. Renseigner un questionnaire, écrire un message simple. Rendre compte de faits, écrire un court récit, une description			

* Les paliers d'évaluation de la compétence « Pratique d'une langue vivante étrangère » doivent tenir compte des paliers publiés dans les programmes de langues vivantes étrangères.

La compétence **Pratique d'une langue vivante étrangère** est validée.

3a. Les principaux éléments de mathématiques

	PALIERS			
	1	2	3	4
ORGANISATION ET GESTION DES DONNÉES				
Savoir lire, utiliser et construire tableaux, diagrammes et graphiques				
Reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages				
Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité				
NOMBRE ET CALCUL				
Connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires				
Mener à bien un calcul mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur				
Savoir quand et comment utiliser les quatre opérations				
GÉOMÉTRIE				
Connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace ; utiliser leurs propriétés				
Effectuer des tracés avec des instruments usuels (règles, équerres, compas)				
Connaître les notions géométriques de parallèle, perpendiculaire, médiatrice, bissectrice, tangente				
Utiliser les théorèmes de géométrie plane				
Se repérer dans l'espace				
GRANDEURS ET MESURES				
Connaître les unités de mesures usuelles pour les longueurs (m, cm), masses (kg, g), contenances (litre), durées (jours, heures, minutes)				
Réaliser des mesures (longueurs, durées), calculer des valeurs (volumes, vitesses...) en utilisant différentes unités				
RÉSOLUTION DE PROBLÈMES				
Rechercher et organiser les informations				
Calculer, mesurer, appliquer des consignes				
Engager une démarche, raisonner, argumenter, démontrer				
Communiquer à l'aide d'un langage mathématique adapté				

3b. La culture scientifique et technologique

	PALIERS		
	2	3	4
L'UNIVERS ET LA TERRE			
Connaître les principales caractéristiques de l'organisation de l'univers			
Connaître les principales caractéristiques de la Terre : structure, évolution au cours des temps géologiques, phénomènes physiques			
LA MATIÈRE			
Connaître les principales caractéristiques de la matière (l'inerte et le vivant) du point de vue physique et biologique			
Savoir que la matière peut être l'objet de transformations			
LE VIVANT			
Savoir que le vivant présente une unité d'organisation et une diversité. Connaître les modalités du fonctionnement des organismes vivants			
Savoir que les espèces évoluent			
Connaître l'organisation et le fonctionnement du corps humain et ses possibilités			
L'ÉNERGIE			
Savoir que l'énergie peut se transformer et prendre différentes formes			
Connaître l'importance de l'énergie électrique			
Identifier les énergies renouvelables			
LES OBJETS TECHNIQUES			
Décrire le fonctionnement et les conditions d'utilisation des objets techniques et leur impact sur l'environnement			
Savoir que la production d'objets techniques nécessite la maîtrise de l'énergie et de la matière			
PRATIQUER UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE OU TECHNOLOGIQUE			
Observer, rechercher, et organiser les informations pour les utiliser			
Réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes			
Raisonner, argumenter, démontrer			
Communiquer à l'aide de langages ou d'outils scientifiques			

La compétence **Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique** est validée.

4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

	PALIERS		
	2	3	4
S'APPROPRIER UN ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE DE TRAVAIL			
Connaître et maîtriser les fonctions de base de l'ordinateur et de ses périphériques Utiliser les logiciels et les espaces de stockage			
ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE			
Prendre conscience des enjeux civiques de l'usage de l'informatique et de l'internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus			
CRÉER, PRODUIRE, TRAITER, EXPLOITER DES DONNÉES			
Composer un document numérique : texte, image, son Différencier une situation simulée ou modélisée d'une situation réelle			
S'INFORMER, SE DOCUMENTER			
Chercher et sélectionner des informations Prendre en compte les richesses et les limites des ressources de l'internet			
COMMUNIQUER, ÉCHANGER			
Communiquer, échanger et publier en utilisant les technologies de l'information et de la communication, en direct ou en différé			
La compétence La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est validée.			

5. La culture humaniste

	PALIERS		
	2	3	4
AVOIR DES REPÈRES GÉOGRAPHIQUES			
Lire, comprendre et mettre en relation différents langages utilisés en histoire et géographie : images, cartes, textes, graphiques			
Situer et connaître les grands ensembles physiques et humains, les grands types d'aménagements, les principales caractéristiques de la France et de l'Union européenne			
AVOIR DES REPÈRES HISTORIQUES			
Situer et connaître les différentes périodes de l'histoire de l'humanité			
Situer et connaître les grands traits de l'histoire de la France et de la construction européenne			
AVOIR DES REPÈRES LITTÉRAIRES			
Lire des œuvres majeures issues de la culture française et européenne			
Les situer dans l'histoire littéraire et culturelle			
Établir des liens entre les textes lus			
AVOIR DES REPÈRES ARTISTIQUES			
Connaître des références essentielles de l'histoire des arts			
Situer les œuvres dans leur contexte historique et culturel			
Lire et utiliser différents langages, en particulier les images			
COMPRENDRE L'UNITÉ ET LA COMPLEXITÉ DU MONDE			
Identifier la diversité des civilisations, des sociétés, des religions			
Identifier les enjeux du développement durable			
Avoir des éléments de culture politique et économique			
Utiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité			
La compétence La culture humaniste est validée.			

6. Les compétences sociales et civiques

	PALIERS			
	1	2	3	4
CONNAÎTRE LES PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA VIE CIVIQUE ET SOCIALE				
Connaître les principaux droits de l'homme et du citoyen, les droits de l'enfant				
Connaître les valeurs, les symboles, les institutions de la République, connaître les règles fondamentales de la démocratie et de la justice				
AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE				
Connaître et respecter les règles d'hygiène, de santé et de sécurité				
Connaître, comprendre et respecter les règles de la vie collective				
Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter les différences				
Travailler en équipe				
FAIRE PREUVE D'ESPRIT CRITIQUE				
Connaître le fonctionnement et le rôle des différents médias				
Savoir construire son opinion personnelle				

La compétence **Les compétences sociales et civiques** est validée.

7. L'autonomie et l'initiative

	PALIERS		
	2	3	4
DÉVELOPPER SON AUTONOMIE ET SA CAPACITÉ DE JUGEMENT			
Savoir organiser son travail : planifier, anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles			
Connaître l'environnement économique, les métiers de différents secteurs professionnels et les parcours de formation correspondants			
Savoir choisir une orientation			
CONNAÎTRE SON CORPS ET DÉVELOPPER SES FACULTÉS PHYSIQUES PAR LA PRATIQUE DU SPORT			
Connaître les principaux besoins de son organisme			
Avoir conscience de ses ressources et de ses limites			
Apprécier les bienfaits de l'activité physique			
Savoir nager			
FAIRE PREUVE D'INITIATIVE			
Manifester créativité, curiosité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'école ou l'établissement			
Mettre en œuvre des projets individuels ou collectifs			

La compétence **L'autonomie et l'initiative** est validée.

ATTESTATIONS

Attestations relatives au brevet informatique et internet (B2i) niveaux « école » et « collège »

B2i	Brevet Informatique et Internet	
	École	ATTESTATION
Année scolaire 20.... - 20....		
Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :		
.....		
élève de la classe de conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.		
ministère éducation nationale	Cachet de l'école	La Directrice, le Directeur
		L'élève
Fait le		

B2i	Brevet Informatique et Internet	
	Collège	ATTESTATION
Année scolaire 20.... - 20....		
Le Brevet informatique et internet niveau collège est délivré à :		
.....		
élève de la classe de conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.		
ministère éducation nationale	Cachet de l'établissement	Le Chef d'établissement
		L'élève
Fait le		

Attestations scolaires de premier et de deuxième niveaux relatives à la sécurité routière

ministère éducation nationale	ANNÉE SCOLAIRE 20... -20...	
ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE NIVEAU 1		
L'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 1 est délivrée à		
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de Naissance :	
Académie :	Établissement :	
Fait à	le mardi 3 juillet 2007	
Visa du chef d'établissement	Cachet de l'établissement	
Signature de l'élève		

ministère éducation nationale	ANNÉE SCOLAIRE 20... -20...	
ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE NIVEAU 2		
L'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 est délivrée à		
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de Naissance :	
Académie :	Établissement :	
Fait à	le mardi 3 juillet 2007	
Visa du chef d'établissement	Cachet de l'établissement	
Signature de l'élève		

Attestation de prévention et secours civiques niveau 1


Liberté • Égalité • Fraternité
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**


**ministère
Éducation
nationale**

**CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE
-PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 -**

L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale

Vu le procès verbal du formateur, en date du....., déclarant que
 M ou Mlle.....né (e) le....., remplit les conditions exigées pour
 l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans le référentiel national de pédagogie appliquée
 aux emplois/activités de classe 3,
 délivre à M ou Mlle..... le présent certificat de compétences.
 Fait à..... le.....

L'inspecteur d'académie de.....

N°.....

Attestations relatives aux connaissances et compétences acquises en langues vivantes étrangères


**ministère
Éducation
nationale**

Attestation de compétences en de niveau A1 Session 200

M....., né-e à le,
 scolarisé-e au collège de
 dans l'académie de

a atteint le niveau A1 du Cadre européen de référence pour les langues
 dans les activités langagières suivantes :

Soit activités sur cinq au total.

Délivré le


**ministère
Éducation
nationale**

Attestation de compétences en de niveau A2 Session 200

M....., né-e à le,
 scolarisé-e au collège de
 dans l'académie de

a atteint le niveau A2 du Cadre européen de référence pour les langues
 dans les activités langagières suivantes :

Soit activités sur cinq au total.

Délivré le

Extraits du Code de l'éducation

Article D. 311-8

Le livret personnel de compétences est renseigné :

- **à l'école élémentaire** publique par les enseignants du cycle réunis en conseil des maîtres de cycle et, dans les écoles élémentaires privées sous contrat par l'enseignant ou l'équipe pédagogique prévue à l'article D.321-20,
- **au collège et au lycée** par le professeur principal, et dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté ainsi que dans les établissements régionaux d'enseignement adapté par l'enseignant de référence de chaque division, après consultation de l'équipe pédagogique de la classe,
- **dans les centres de formation d'apprentis** pour les apprentis encore soumis à la scolarité obligatoire par un formateur désigné par le directeur du centre.

Article D. 311-9

Constitué au cycle des apprentissages fondamentaux, le livret personnel de compétences est transmis aux écoles et établissements dans lesquels est inscrit l'élève ou l'apprenti jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Il est remis à ce dernier à la fin de la scolarité obligatoire.

École ou établissement				Famille
Classe	Date	Signature	Cachet	Signature